

Musées de la Citadelle - Musée Comtois - Enrichissement des collections - Acceptation d'un don de l'Association Folklore Comtois

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Les collections du Musée Comtois de Besançon sont en majeure partie propriété de la Ville de Besançon.

Cependant une collection de négatifs photographiques de format 6 x 6 (environ 60 000 clichés) réalisée par l'Abbé GARNERET (fondateur et ancien conservateur du Musée Comtois) est conservée au Musée Comtois de la Citadelle depuis les années 60. Elle est propriété de l'Association Folklore Comtois qui souhaite en faire don à la Ville de Besançon afin que cette collection bénéficie du même traitement que les collections publiques du Musée, notamment en matière de conservation préventive et de sauvegarde des images.

L'ensemble de cette collection est estimé à 10 000 €.

Une convention sera établie entre la Ville de Besançon et l'Association Folklore Comtois afin d'officialiser ce don.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce don,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec l'Association Folklore Comtois,
- inscrire au budget de l'exercice courant, par décision modificative, les écritures budgétaires d'ordre constatant l'intégration du don concerné dans le patrimoine de la Ville :

* 10 000 € en recettes au chapitre 041.01.10251.509.20200,

* 10 000 € en dépenses au chapitre 041.01.2168.509.20200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 5 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver ces propositions.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.